

## Extrait du règlement

### Art 3 : Epreuve

Le parcours de l'épreuve est constitué par le chemin faisant le tour du lac des Dagueys, au plus proche, soit 5 600 mètres.

#### **Le départ de l'épreuve sera donné à 8h00.**

Ce 1<sup>er</sup> tour devra être effectué en 50 minutes maximum, soit une moyenne horaire de 6.7 km/h. Le départ du tour suivant sera donné à 8h50.

Un concurrent ne pouvant pas être au départ de ce 2<sup>ème</sup> tour, sera considéré hors course.

Ce 2<sup>ème</sup> tour devra être bouclé dans les 50 minutes maximum.

Et ainsi de suite...

**Tout concurrent sera considéré hors course dès qu'il ne pourra pas prendre part au départ du tour suivant.**

#### **Le dernier tour partira à 23h00, l'épreuve se terminant à 23h50.**

Un ravitaillement sera à disposition des participants à chaque tour.

**Pour une démarche éco responsable, l'organisation demande aux concurrents de se munir de leur propre verre ou tasse.**

### Art 4 : Participation

La manifestation est ouverte à tous les concurrents majeurs au 18 juin 2022.

Elle peut être pratiquée par les personnes en fauteuil roulant.

Pour les licenciés FFA, une copie de la licence en cours de validité au moment de la course est à fournir.

Pour les licenciés autres que FFA, il est nécessaire qu'apparaisse la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an en date de la course.

### Art 5 : Inscription

Par notre site internet <https://www.fouleesvertesenlibournais.fr> avant le 16 juin 2022 minuit.

**Prix de l'épreuve : 25€**

**Elle est offerte à tous les adhérents des foulées vertes qui désirent y participer.**

**Pour les personnes préinscrites (dossier complet obligatoire), retrait des dossards :**

- Au magasin Espace Rando Running le **vendredi 17 juin 2022 de 10H à 18H**
- Au lac le samedi 18 juin à partir de 7h00.

**Pas d'inscription sur place.**

**Attention : Nombre de participants limité à 250.**

### Art 6 : Récompenses

Un diplôme sera remis à chacun, indiquant la distance qu'il aura parcourue.

Cette distance correspond au nombre de tours effectués multiplié par 5600 m. Le dernier tour effectué par un concurrent sera pris en compte, pour le calcul de la distance réalisée, s'il est parcouru en moins d'une heure.